

Visite ministérielle à la base école

DAX La secrétaire d'État aux Armées, Geneviève Darrieussecq a rencontré les nouveaux pilotes formés à l'Éalat et visité la société Helidax



Geneviève Darrieussecq en visite à Helidax. PHOTO PHILIPPE SALVAT

Hier, la base de l'École de l'aviation légère de l'armée de terre (Éalat) de Dax recevait la secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, Geneviève Darrieussecq.

L'occasion pour l'ancienne maire de Mont-de-Marsan d'assister à la remise des brevets des nouveaux pilotes, et surtout, de rendre visite à Helidax, une société privée chargée de la maintenance des hélicoptères de la base. Un geste fort, pour cette entreprise installée là depuis dix ans, alors que la question des partenariats public-privé dans l'armée fait encore débat.

« Gagnant-gagnant »

« À Dax, le partenariat est véritablement gagnant-gagnant, a constaté Geneviève Darrieussecq. Il y a de vraies difficultés dans les armées, en ce qui concerne le maintien des capacités opérationnelles. Ici, il y a un modèle intéressant pour apporter des solutions à la disponibilité des engins à voler. »

Concernant les inquiétudes de certains, qui voient d'un mauvais œil l'intégration de partenaires privés

DU CÔTÉ DE LA BASE

MUSÉE GRATUIT Dans le cadre des Journées du patrimoine, le musée de l'Aviation légère de l'armée de terre et de l'Hélicoptère, situé sur le site de la base, ouvrira gratuitement les 15 et 16 septembre.

HOMMAGE À MAURICE BOYAU Pour commémorer les 100 ans de la disparition de l'aviateur, l'Éalat et la BA 118 montoise participeront à une cérémonie devant sa statue, le 16 septembre, à 11 heures.

dans un secteur aussi sensible, la secrétaire d'État s'est voulue rassurante : « Il faut que ce soit bien encadré, qu'il y ait de bonnes conventions de partenariat. Un facteur positif, c'est qu'il y a dans cette entreprise beaucoup d'ex-militaires. Ces gens se comprennent et parlent le même langage. »

Pour Helidax, sous contrat de partenariat avec l'État jusqu'en 2030, il s'agit d'un véritable « témoignage de reconnaissance », selon son directeur, Jean-Jacques Chesneau.

Thomas Jonckea

Armés pour sédui

CHASSE À la veille de l'ouverture, décryptage de cette passion landaise, avec le directeur de la Fédération, Régis Hargues

RECUEILLI PAR JEAN-LOUIS HUGON
jl.hugon@sudouest.fr

Demain, deuxième dimanche de septembre, c'est la traditionnelle ouverture de la chasse. Comme chaque année, elle sera très suivie dans le département. Le point avec Régis Hargues, directeur de la Fédération départementale des chasseurs.

« **Sud Ouest** » On parle beaucoup de la réforme de la chasse, du prix du permis national divisé par deux. Qu'en dit-on dans les Landes ?

Régis Hargues Auparavant, le permis national était de 400 euros, il va passer à 200. Ce qui va le rapprocher du coût du permis départemental (156 euros, 176 avec l'assurance). Pour l'instant, très peu le prennent dans les Landes (300 à 400, sur 21 500 chasseurs). Cela a pour but d'ouvrir l'accès à la chasse au plan national et d'attirer un peu les jeunes sur d'autres territoires.

Pensez-vous que cela va marcher, pour les jeunes ?

Pour l'instant, on sent que la chasse à l'approche, à l'affût, séduit les jeunes, plus que la chasse à la battue, pour le grand gibier, ainsi que la chasse à l'arc, notamment développée par l'association Artémis. On verra bien à l'avenir. Nous faisons aussi beaucoup d'efforts pour la féminisation de nos effectifs. Dimanche 7 octobre, l'ACCA (Association communale de chasse agréée, NDLR) de Vielle-Tursan invite toutes les chasseresses du département à une grande journée de rencontre. Elles ne sont pour l'instant que 300 dans les Landes, mais ce chiffre progresse régulièrement.

On parle aussi de la volonté du ministre de l'Agriculture de diminuer le coût des indemnités des dégâts que le grand gibier fait sur les cultures...

Dans les Landes, cela représente 1 million d'euros par an, réglés intégralement par les chasseurs. C'est vrai que c'est une charge importante, alors que notre budget doit aussi payer nos permanents, aider les ACCA pour aménager le territoire, protéger les zones humides, gérer la faune ou caler les plans de chasse et les battues. Alors que les chasseurs n'ont pas accès à tout le territoire. Pas aux réserves naturelles, ni aux zones périurbaines, ni aux emprises publiques près des routes et autoroutes. Des zones où le gibier prospère pourtant.

Je n'ai pas le chiffre pour les Landes, mais au plan national, plus du tiers du territoire ne nous est pas accessible. Si on pouvait réduire la facture des indemnités des dégâts d'un tiers, ce serait bien.



Régis Hargues : « Les chasseurs doivent indemniser 100 % des dégâts causés aux cultures par le grand gibier. Mais ils n'ont pas accès à 100 % du territoire. » PHOTO ARCHIVES LOIC DEQUIER / « SUD OUEST »

Les plans de chasse sont-ils suffisants pour empêcher les dégâts des gibiers ?

On a un plan de chasse triennal pour le chevreuil, qui pour la deuxième année, concerne 15 000 prélèvements par an, ce qui est bien. Pour les grands cervidés aussi, les pointages font apparaître une évolution correcte des populations. Reste le cas du sanglier, espèce nuisible pour laquelle il n'y a pas besoin de plan de chasse, mais

« L'autorisation de la chevreuil a été positive. Les chiffres des bêtes abattues sont très parlants »

qui est responsable de 95% des dégâts dans les Landes (sur maïs et céréales, NDLR).

À ce sujet, est-ce que l'autorisation des chevrotes a été positive ?

Oui, sans aucune hésitation. Les chiffres des bêtes abattues après des tirs par balles ou par chevrotines sont très parlants. À courte distance, l'usage de cartouches avec 21 grains de plomb est plus efficace pour les prélèvements qui sont demandés. Et c'est beaucoup moins dangereux que le tir par balles. Une balle a une portée de 2 kilomètres, une cartouche à

plombs, de 100 mètres à peine. Mais l'usage des chevrotines, qui était interdit depuis 1986, est soumis à un arrêté ministériel. Validé et approuvé en conseil national de la chasse, seulement pour les battues. Nous attendons maintenant le renouvellement de cet arrêté.

Quel effet a eu la météo de cet été sur les populations ? La sécheresse ne les a pas handicapées ?

Non, nous n'avons pas eu de problème cette année. C'est surtout l'humidité du printemps qui a créé des soucis, notamment pour les populations d'oiseaux.

Et l'état de la forêt ? Les arbres tombés après Klaus avaient gêné la progression des chasseurs en sous-bois

De ce point de vue, c'est fini, puisque les arbres ont tous été débités et sortis du massif forestier. C'est au contraire la replantation de milliers d'hectares de pins qui commence à poser des problèmes. Cela crée des refuges pour les sangliers, car les massifs de jeunes pins sont parfois impénétrables.

Où en est-on de la collecte des déchets de venaison, pour ne pas les abandonner dans la nature ?

L'initiative de la Communauté de communes d'Aire-sur-l'Adour fait tâ-

CLERMONT
SAM 15 SEPT 18H00
VOLCANIQUE !
STADE du HAMEAU

BILLETTERIE sur section-paloise.com et à la Boutique du Hameau